

  
**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**  
**et des Décisions du Maire**

Envoyé en préfecture le 18/04/2018

Reçu en préfecture le 18/04/2018

Affiché le



ID : 091-219102860-20180412-DEL\_2018\_0023-DE

**Séance du Jeudi 12 Avril 2018.**

L'An deux mille dix-huit, le jeudi 12 Avril, à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

Étaient Présents : 21

P. RIO – D. ATIG - F. OGBI - Y. LE BRIAND – S. LAATIRISS - E. ETE - C. TAWAB KEBAY – P. TROADEC – A. ZERKAL - S. BELLAHMER – P. LOUISON – C. VAZQUEZ – F. NDOMBELE – M. GAMIETTE - M. SOILIH - M. AUBRY - C. RENKLICAY - S. GHENAIM – L. CAMARA - S. GIBERT - K. OUKBI.

Absents excusés représentés : 7

Y. ITOUA représentée par S. LAATIRISS - G. BAGAVANE représenté par M. AUBRY – C. MABANZA représentée par F. OGBI – T. DIAWARA représentée par C. TAWAB KEBAY – L. HERGAUX représentée par D. ATIG – C. M' PIANA représentée par S. GIBERT – A. LAMOTHE représentée par K. OUKBI

Absent Excusé : 1

J. BORTOLI

Absents : 6

A. QAROUACH – Y. BOUKANTAR – S. GAUBIER – S. BENDIAB – D. DIARRA - G. BINOIS.

Délibération N° DEL – 2018 – 0023 : « *MOTION : Pour la défense du Service Public des transports ferroviaires* ».

**Le Conseil Municipal de Grigny :**

- **Considère** que les habitants de Grigny subissent depuis longtemps les dysfonctionnements de la ligne D du RER,
- **Considère** que la Direction de la SNCF et l'Etat ont privilégié des investissements lourds pour la création de nouvelles lignes de TGV en négligeant les travaux et la maintenance nécessaires à la qualité de service sur les lignes de banlieue,
- **Considère** que le remboursement aux banques des emprunts liés à ces investissements TGV pèse aujourd'hui lourdement dans la dette de la SNCF. L'Etat doit reprendre cette dette et la traiter pour libérer la SNCF de cette charge,
- **Considère** que ce n'est donc pas le statut des cheminots ni le niveau de leurs salaires qui sont la cause des difficultés de la SNCF,
- **Considère** que la « réforme » que le gouvernement cherche à imposer consisterait à transformer la société de service public en société anonyme et que dans ces conditions, l'introduction de capitaux



privés se traduirait par la rémunération des actionnaires au d  
nécessaires à l'entreprise vis-à-vis de son personnel et pour répondre aux besoins des usagers,

- **Considère** que cette « réforme » se ferait dans le cadre de « l'ouverture à la concurrence » permettant à des sociétés privées du ferroviaire (Françaises ou étrangères) d'utiliser le réseau ferré pour gagner des parts de marché contre la SNCF,
- **Considère** que cette libéralisation du rail prônée par l'Union Européenne n'étant pas obligatoire pour chaque pays qui la compose, le train doit rester 100 % public en France.
- **Considère** que la réforme du gouvernement omet un enjeu essentiel des politiques publiques pourtant soi-disant prioritaires pour le gouvernement, à savoir l'exigence écologique et la construction d'une politique du rail prenant en compte le réchauffement climatique. Une vraie réforme de la SNCF devrait poser la question de rames propres, de sites à faible émission de gaz à effet de serre, le développement du fret ferroviaire pour lutter contre le réchauffement climatique. Aucune disposition dans le projet gouvernemental ne se pose la question.
- **Considère** que la réforme dans une logique libérale omet la question centrale de la démocratisation du rail qui permettrait à tous d'accéder au train. Plutôt que le dogme de la concurrence rabâchée sans fin dans le texte du gouvernement, la réforme de la SNCF devrait poser la question de l'accessibilité du rail aux moins aisés qui pour le moment sont relégués dans des transports de seconde zone comme les fameux cars macron.

**Pour toutes ces raisons, le Conseil Municipal de Grigny :**

- **Rejette** les tentatives d'opposer usagers et cheminots,
- **Considère** au contraire qu'usagers et cheminots ont un intérêt commun à s'opposer à cette « réforme » et à défendre le service public du transport ferroviaire,
- **Affirme** que des propositions ont été faites pour une réforme positive du rail, que le gouvernement doit en discuter et ouvrir avec les organisations syndicales de vraies négociations qui prennent en compte la question des financements et celle des besoins des usagers y compris sur la ligne D du RER.

Ainsi délibéré les, jours, mois et an susdits,

Le Maire,  
  
Philippe RIO



Vote : voix pour : 24

Abstentions : 2 (S. GIBERT, C. M'PIANA)

Ne participent pas : 2 (K. OUKBI, A. LAMOTHE)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le :

18 AVR. 2018

Transmis au contrôle de légalité le :

18 AVR. 2018